

## Section 0. Avis d'appel d'offres

### *Avis d'appel d'offres*

**Nom de l'Autorité contractante :** FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT

**Objet :** Recrutement d'un prestataire pour l'organisation des foires régionales de l'artisanat du Bénin zone Nord et zone Sud

**BON A LANCER**

**Référence de l'AAO :** S\_DG\_123271

**Avis n° :** 010/MPMEPE /FDA/PRMP/S-PRMP du 18.....mai.../2026

**Identification de la procédure :** Appel d'Offres Ouvert National

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics du Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA) publié sur le portail web des marchés publics le 31 mars 2026
2. Le Fonds de Développement de l'Artisanat a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026 des fonds du budget national, afin de financer son fonctionnement, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de services pour le **Recrutement d'un prestataire pour l'organisation des foires régionales de l'artisanat du Bénin zone Nord et zone Sud.**
3. Le Fonds de Développement de l'Artisanat sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : **organisation des foires régionales de l'artisanat du Bénin zone Nord et zone Sud.** De manière précise, ces services se déclinent comme suit :
  - fournir la logistique et les matériels et équipements nécessaires pour l'organisation des foires ;
  - fournir pour l'organisation des foires les moyens humains tels que : des hôtesse d'accueil, disc joker, des agents d'entretien, des agents de sécurité, etc....

En effet, il s'agit de l'organisation de deux (02) foires régionales qui se tiendront respectivement à Abomey-Calavi et à Djougou. Celle d'Abomey-Calavi réunira les forains des départements du Sud et du Centre. Quant à la foire de Djougou, elle réunira les forains des départements du Nord.

Les services portent sur un (01) seul lot. Les variantes ne pourront pas être prises en considération. De même les groupements ne sont pas autorisés.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ; *Email* : **prmp@fda.bj** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Fonds de Développement de l'Artisanat sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57, Von en face du restaurant "le Kidou" du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 mn et de 14 heures à 17 heures 30 mn.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

**BON A LANCER**

a) **Pour les anciennes entreprises**

**Exigences techniques et expériences :**

- le candidat doit être une entreprise spécialisée dans la communication ou une agence de communication ou d'événementiel régulièrement immatriculée au Bénin à prouver par **le registre de commerce ou tout autre document (statuts) pouvant justifier l'activité et ne pas être frappée par les dispositions des articles 61 et 121 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin ;**
- avoir réalisé en tant que prestataire de services au profit de l'administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin ou toutes autres personnes morales de droit privé et au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et l'année en cours (2026), au moins deux (02) marchés dans le domaine d'**organisation de foires artisanales ou salons des produits artisanaux ou tout autre événement de nature similaire** chacun d'un montant au moins égal à **cent quarante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent quarante-deux (147 777 542) francs CFA HT**. Les expériences doivent être justifiées par deux (02) attestations de bonne fin d'exécution légalisées ou deux (02) procès-verbaux de réception légalisés appuyés des contrats ou bons de commande correspondants (page de garde, page de signature et page portant le montant à joindre obligatoirement). **Joindre obligatoirement un support électronique (CD ou clé USB) contenant une preuve d'organisation de foire ou salon ou événement**

**similaire de cinq (05) minutes environ prouvant l'expérience professionnelle du soumissionnaire ;**

- disposer de matériels et équipements nécessaires pour l'organisation d'une foire tels que : chapiteaux, stands, groupe électrogène, toilette mobile, table rectangulaire, nappe rectangulaire, chaise semi-bourrée, matériel complet de sonorisation, podium + structures... ; **joindre obligatoirement la preuve de propriété ou promesse de location.**

**Exigences financières :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel supérieur ou égal à **cent quarante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent quarante-deux (147 777 542) francs CFA HT** justifié par les états financiers audités des trois dernières années (2023, 2024 et 2025) présentés par un Comptable employé de l'entreprise et attesté par un membre de l'ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention Direction Générale des Impôts (DGI) : **la page de certification du membre de l'OECCA et celle portant la mention de la DGI doivent être en originale ou en copie légalisée** (Joindre la copie des quinze premières pages des états financiers) ;
- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit d'un montant au moins égal à **quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent dix-huit mille trois cent soixante-et-un (98 518 361) francs CFA HT**, justifiés par une attestation de capacité financière valide à la date de dépôt des offres (inscrire le montant de l'attestation en lettre et en chiffres tel qu'indiqué dans le modèle en annexe) délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée en République du Bénin.

**NB : Les deux (02) exigences financières sont cumulatives.**

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

**Exigences techniques et expériences :**

- le candidat doit être une entreprise spécialisée dans la communication ou une agence de communication ou d'événementiel régulièrement immatriculée au Bénin à prouver par **le registre de commerce ou tout autre document (statuts) pouvant justifier l'activité de communication et ne pas être frappée par les dispositions**

**des articles 61 et 121 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin ;**

- disposer au sein de l'entreprise d'un personnel d'encadrement **titulaire d'un diplôme de BAC+5 en Communication d'entreprise ou Marketing ou Management ou toute autre diplôme équivalent** ayant capitalisé au moins dix (10) ans d'expériences générales dans l'organisation d'événements de taille (foires, salons et autres événements similaires) à caractère national, régional ou international au profit des entreprises artisanales ou d'agrobusiness.

L'intéressé doit prouver qu'il a participé, les cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et l'année en cours (2026), à la réalisation d'au moins deux (02) marchés dans le domaine d'**organisation de foires artisanales ou salons des produits artisanaux ou tout autre événement de nature similaire** chacun d'un montant au moins égal à **cent quarante-sept millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cent quarante-deux (147 777 542) francs CFA HT** au profit de l'administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin ou toutes autres personnes morales de droit privé.

L'expérience du personnel d'encadrement sera prouvée par la fourniture de **deux (02) attestations légalisées de bonne fin d'exécution et/ou de travail appuyées des copies simples des contrats et/ou bons de commande correspondants (pages de garde, de signature et page portant le montant à joindre obligatoirement).**

Les copies simples du diplôme, de la pièce d'identité et du curriculum vitae signé et paraphé du personnel d'encadrement doivent être fournies.

**Produire obligatoirement un support électronique (CD ou clé USB) contenant une preuve d'organisation de foire ou salon ou d'événement similaire de cinq (05) minutes environ prouvant l'expérience professionnelle du soumissionnaire.**

**NB : Le nombre d'années d'ancienneté est compté à partir de la date de délibération pour l'obtention du diplôme ou à défaut la date de la délivrance du diplôme.**

- disposer de matériels et équipements nécessaires pour l'organisation d'une foire tels que : chapiteaux, stands, groupe électrogène, toilette mobile, table rectangulaire, nappe rectangulaire, chaise semi-bourrée, matériel complet de sonorisation, podium + structures... ; **joindre obligatoirement la preuve de propriété ou promesse de location.**

**Exigences financières :**

- Disposer d'avoirs liquides sous la forme de fonds propres ou de ligne de crédit d'un montant au moins égal à **quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent dix-huit mille trois cent soixante-et-un (98 518 361) francs CFA HT**, justifiés par une attestation de capacité financière valide à la date de dépôt des offres (inscrire le montant de l'attestation en lettre et en chiffres tel qu'indiqué dans le modèle en annexe) délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée en République du Bénin ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels valable pour la période d'exécution du marché d'un montant de **cent soixante-deux millions cinq cent cinquante-cinq mille deux cent quatre-vingt-seize (162 555 296) francs CFA HT** ;
- Fournir le bilan d'ouverture ou les états financiers des années d'existence.

**NB 1 : Les trois (03) exigences financières sont cumulatives.**

**NB 2 : L'Autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de **trois (03) mois** idéalement d'**août à octobre 2026**.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du **jeudi 21 mai 2026**..... Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Fonds de Développement de l'Artisanat sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57, Von en face du restaurant "le Kidou"**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir **un (01) original** (séparément l'offre technique et l'offre financière) et **une (01) copie** (séparément l'offre technique et l'offre financière) obligatoirement marqué comme tel sur les enveloppes les portant, ainsi **qu'une (01) version électronique** scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF en fichier unique, le tout dans une enveloppe unique conformément à la **circulaire n°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 portant clarification des modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin** à l'adresse ci-après **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Fonds de Développement de l'Artisanat** sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57, Von en face du restaurant "le Kidou" au plus tard le... *Vendredi 12 juin 2026* à... *10 h 00 min*. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après **Salle de réunion de la Direction Générale du Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA)**, sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57, Von en face du restaurant "le Kidou" à 10 heures 30 minutes le... *Vendredi 12 juin 2026*.

**BON A LANCER**

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un **million quatre cent soixante-dix-sept mille sept cent soixante-quinze (1 477 775) francs CFA**.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

Cotonou, le... *18 mai 2026* .....

La Personne responsable des marchés publics



*AKODE Didier*